



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

ISER de production automatisee d'Angers

Question écrite n° 503

Texte de la question

M. Martin Malvy appelle l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'homologation des diplomes informatique industrielle et intelligence artificielle delivres par l'institut supérieur d'enseignement et de recherche en production automatisee d'Angers (Maine-et-Loire). Les dossiers de demande d'homologation ont ete deposes aupres des services du ministere a la fin de l'annee 1991. Le retard quant a l'etude de cette demande a pour consequence d'interdire a leurs titulaires de postuler a certains emplois, car ils n'ont officiellement pas le niveau requis. Il lui demande quelle mesure il entend prendre afin de permettre une reconnaissance rapide de ces diplomes.

Texte de la réponse

La demande d'homologation des deux titres delivres par l'institut supérieur d'enseignement et de recherche en production automatisee d'Angers (informatique industrielle et intelligence artificielle) presentee par le representant du ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur devrait etre inscrits pour avis a l'ordre du jour d'une prochaine seance de la commission technique d'homologation. Au vu de ces avis, il appartiendra au ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de prendre le cas echeant un arrete inscrivant ces deux titres sur la liste des titres et diplomes homologues.

Données clés

Auteur : [M. Malvy Martin](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 503

Rubrique : Enseignement superieur

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 1993, page 1289

Réponse publiée le : 19 juillet 1993, page 2111